



**Sujet de la thèse : Création d'entreprises dans un territoire d'industries : opportunités et enjeux pour l'émergence d'innovations. Analyse à partir de territoires industriels**

**Domaine scientifique** : Economie

**Financement** : Université du Littoral-Côte d'Opale / Communauté urbaine de Dunkerque

**Durée** : 3 ans (à partir de novembre 2019)

**Résumé :**

La création d'entreprises fait partie intégrante des politiques publiques en faveur de l'emploi, dans un contexte économique et social marqué par la précarisation de l'emploi et le maintien à un niveau élevé du chômage. Elle est aussi un facteur d'émergence et de diffusion de l'innovation sous toutes ses formes (technologique, organisationnelle, sociale...). Les politiques publiques ont visé depuis les années 1970 des politiques publiques à soutenir la création d'entreprises selon différents registres (allégement fiscal, simplification administrative de la création d'entreprise, accès au financement, accompagnement et conseil du porteur de projet, en passant par la création d'un ensemble d'infrastructures, tels que les incubateurs, les ruches, les pôles de compétitivité ou plus récemment des espaces de coworking). Si l'emploi salarié suppose une relation de subordination entre le salarié et son employeur, l'entrepreneur n'est pas lié par ce type de rapport. Mais, son activité est contrainte d'une part par le marché (l'entrepreneur est selon la terminologie de Casson (1991) un « faiseur de marché »), d'autre part ses financeurs (banque, capital-risque, crowdfunding, subventions publiques, etc.). Il est donc placé dans l'obligation de réussir, alors que son activité est intrinsèquement liée à des rapports de contingence qu'il ne maîtrise pas ou très difficilement (conjoncture économique, situation sociale et politique, technologie, etc.). Le Global Entrepreneurship Monitor (GEM, 2019) distingue deux types de créateurs d'entreprise, par nécessité (entreprendre pour créer son emploi) ou par opportunité (entreprendre pour innover). Comment dans ces conditions, la création d'entreprises peut-elle être un atout pour l'émergence d'innovations, quelle que soit ses formes, à même de participer au développement

territorial. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité dans les territoires industriels, en France ou dans d'autres pays, qui développent aujourd'hui de nouvelles trajectoires basées sur des activités industrielles plus diversifiées, en lien avec des considérations nouvelles sur le plan environnemental.

### ***Le sujet de recherche choisi et son contexte scientifique***

La création d'entreprises est au cœur de l'actualité économique car l'augmentation de l'offre d'entreprises participe à la fois à la création de l'activité économique, d'emplois (en premier lieu celui du créateur d'entreprise) et d'innovations (radicale ou incrémentale ; technologique ou sociale) (Kirzner, 1973 ; Shane, 2003). Or depuis les années 1970, en raison de l'augmentation du chômage structurel, la création d'entreprises fait partie intégrante en France, comme dans nombreux pays industriels, des politiques publiques en faveur de l'emploi, comme le montre notamment la loi récente de modernisation économique de 2008 qui a créé le statut de l'autoentrepreneur, devenu en 2016 celui de la microentreprise, mais qui dans son essence poursuit le même objectif, celui de donner à des individus l'opportunité de créer leur propre emploi (Levratto, Serverin, 2009).

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité pour les territoires dont le développement est principalement basé sur l'industrie lourde (Poupard, Baude, 2014). Or ces territoires ont été parmi les pionniers de l'industrialisation française dès le 19<sup>e</sup> siècle, voire dès le 18<sup>e</sup> siècle (Musso, 2017 ; Verley, 1999, 2013). Ces territoires ont donc construit sur plusieurs décennies une trajectoire techno-industrielle (Nelson, Winter, 1980) combinant salariat ouvrier et industrie lourde, générant de fortes inégalités territoriales (Torre, 2018). Face à de grandes entreprises, qui sont toujours présentes, mais avec des effectifs beaucoup faibles, coexiste une pléthore de petites entreprises, voire de microentreprises. Dans ce contexte économique et social difficile, l'entrepreneuriat est-il un entrepreneuriat par nécessité, plutôt que par opportunité, pour reprendre les catégories du Global Entrepreneurship Monitor. Nombre de ces individus sont des entrepreneurs par défaut (Casson, 1991). Ils ont créé une entreprise, faute d'emploi salarié, non par véritable goût pour l'indépendance économique ou pour se soustraire du lien de subordination du salariat. La majeure partie de ces entrepreneurs ont été aidés dans le cadre de mesures de politique publique pour créer une entreprise. Mais, au-delà de cette question d'ordre général, la question qui se pose est celle de l'identification de cet entrepreneuriat, quel que soit son profil, qu'il crée par nécessité ou par opportunité dans un territoire à la recherche de nouvelles voies de diversification.

Des travaux de recherche ont été menés sur cette question (Bost, Messaoudi, 2017 ; Kalantzis, Thulin, 2017), mais à notre connaissance, une réflexion croisée entre territoires désindustrialisés et entrepreneuriat par nécessité/opportunité n'a pas été réalisée.

Des enquêtes pourront être ainsi réalisées auprès d'entrepreneurs ayant créé une entreprise dans une large variété d'activités (industrie, commerce, services, etc.) afin d'établir une typologie en fonction de leur parcours scolaire et professionnel, des raisons qui les ont conduits à créer une entreprise, des ressources qu'ils ont mobilisées

(Boutillier, Uzunidis, 2017), le processus de création (y compris la phase amont relative au processus d'accompagnement) et les difficultés auxquelles se heurte l'entrepreneur (Aldrich, 2011dir, Audretsch, Link, 2017dir, Tessier-Dargent, 2016). Des recommandations en termes de politique publique, d'accompagnement, pourraient en être le produit en fonction de la typologie établie.

Des terrains variés pourront être étudiés en France ou dans d'autres pays, Leur caractéristique majeure est qu'il s'agit de territoires qui s'inscrivent dans une histoire industrielle longue.

### ***Le programme et l'échéancier de travail***

Le programme et l'échéancier de travail proposés sont les suivants :

*1<sup>ère</sup> année :*

1/ Revue de la littérature sur la relation entre entrepreneuriat et politique publique de soutien à l'entrepreneuriat, quelle que soit sa nature, confrontée aux spécificités du contexte spécifique des territoires industriels.

2/ Ce travail préalable doit déboucher sur l'élaboration des hypothèses de travail et de la problématique. Ce travail est d'une grande importance pour construire le cadre théorique de la thèse à partir duquel le doctorat sera conduit à mener des enquêtes sur le terrain pour vérifier (ou non) ses hypothèses de travail.

*2<sup>ème</sup> année :*

Deux étapes doivent être distinguées au cours de la deuxième année :

1/ collecte des données statistiques sur la situation de l'entrepreneuriat dans les territoires industriels sélectionnés afin d'avoir un aperçu global de la situation d'une part de la création (et de la disparition) des entreprises dans ce territoire, du profil type de l'entrepreneur (âge, genre, secteur d'activité...), d'autre part de distinguer les entrepreneurs entrant dans la catégorie de l'entrepreneuriat par nécessité et de l'entrepreneuriat par opportunité. Sur cette question, il est important de remonter dans le temps afin de mettre en évidence les phases de rupture et de continuité, y compris d'essayer de construire des séries statistiques remontant sur une longue période de temps.

2/ C'est aussi au cours de la deuxième année que l'on pourra réaliser les enquêtes de terrain, qui permettra de vérifier les hypothèses de travail. La population des entrepreneurs étudiée sera déterminée en fonction des hypothèses de travail et de la problématique définies au cours de la première année, d'autre part des données

statistiques réunies permettant de tracer l'idéal-type de l'entrepreneur par nécessité et de l'entrepreneur par opportunité dans ce territoire (âge, genre, origine sociale, niveau d'études, parcours professionnel précédant la création d'entreprise, secteur d'activité, etc.).

Les enquêtes de terrain auprès d'entrepreneurs seront ainsi réalisées au cours de la deuxième année, à l'aide d'un guide d'entretien permettant de réunir les informations portant sur le profil de l'entrepreneur par nécessité et son parcours professionnel, son entreprise (secteur d'activité, taille...) et si ces entrepreneurs ont bénéficié d'aides à la création et d'un accompagnement, et quel a été leur impact.

*3<sup>ème</sup> année :*

Finalisation des enquêtes de terrain, analyse et traitement des questionnaires et rédaction de la thèse.

### **Informations**

Sophie Boutillier

[Sophie.Boutillier@univ-littoral.fr](mailto:Sophie.Boutillier@univ-littoral.fr)

Economiste - Sociologue

Directrice du master Management de l'innovation

Réseau de recherche sur l'innovation

Université du Littoral-Côte d'Opale